



Conseil d'Administration de la CMCAS à YTRAC

Compte rendu de réunion du 09 JUIN 2022

Organisme	Bureau de la CMCAS	Projet	
Créé le	18.05.2022	MAJ	13.06.2022
Auteur	Olivier GRANGE	Version	DP
Destinataires	Personnel CMCAS TULLE AURILLAC, Membres du Bureau et du CA		
Fichier	Instances Elus – Réunion CA 2022 Préparation du CRR PV CA - DP		

PARTICIPANTS		
*ANTIGNAC Matthieu	PRESENT	
*AUBREYRIE Pascal		EXCUSE
*BARRIER Jean-François		EXCUSE
*BORDERIE Serge	PRESENT	
*CELLIER Dany	PRESENT	
*DARNIS Alain		EXCUSE
*DEMOULIN Jean-Paul		EXCUSE
*GOURSOU CHRISTOPHE	PRESENT	
*GRANGE Olivier	PRESENT	
*MEYNIÉ Jean	PRESENTE	
*PASCAL Nathalie	PRESENTE	
*PONS Arnaud	PRESENT	
*SIQUIER GUILLAUME	PRESENT	
*THOMAS-TRAVERSARI Armelle	PRESENTE	
*VEBER Arnaud PRDT	PRESENT	
*VIALATTE Patrick	PRESENT	
VILLETTE Gérald		EXCUSE
CHASSAIN LECOURT Christine		EXCUSÉE
FREYSSELINE Pierre		EXCUSE
BRUNEAU Pierre		EXCUSE
MAGNE Mathieu		EXCUSE
ROUSSEL Éric		EXCUSE
DELPEYROUX Christophe		EXCUSE
PEUCH Olivier		EXCUSE

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du dernier P.V (15.04.2022)
- 2- Situation Générale
- 3- Situation budgétaire fin avril 2022
- 4- Clôture budgétaire et affectation du résultat
- 5- Assemblée Générale de la CMCAS le
23.06.2022 à PLEAUX
- 6- Questions diverses

Décisions

LE SECRÉTAIRE

Olivier GRANGE

LE PRÉSIDENT

Arnaud VEBER

1. Approbation du dernier P.V. du CA (15.04.2022) :

Le P.V est approuvé l'unanimité des présents : 12 CGT.

2. Situation Générale :

Pas de déclaration CGT pour ce Conseil d'Administration.

Pas de déclaration des autres organisations syndicales pour ce Conseil d'Administration.

3. Situation Budgétaire à fin AVRIL 2022 :

En pièce jointe les tableaux budgétaires :

Le suivi Budgétaire à fin Mars montre un solde de **473 534.70 €**



4. Clôture budgétaire et affectation du résultat : Exercice 2021 – Report d'exercice sur 2022 :

Le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité le **budget complémentaire de 486 540,69 €**

Soit **RESERVE AU 31/12/2021 310 497.53 € + BUDGET 2021 NON DEPENSE 176 043.16 €**

REAFFECTATION : suite au reversement du budget de l'exercice précédent non dépensé

soit un montant de 176 043.16 € : 175 748.95 € solde 31/12/21 + 294.21 (intérêts Livret 2021)

nous avons pris la décision de compléter les 2 budgets (208/PRO et 66509/ELU) dont la somme n'avait pas pu être totale suite à la baisse du budget qui nous a été alloué cette année :

- *208/PRO : nous ajoutons 33007.97 € au budget de 8992.03 € soit un budget final de 42 000 €*

- *66509/ELU : nous ajoutons 6672.00 € au budget de 5328.00 € soit un budget final de 12 000 €*

Donc les réserves pour investissements sont maintenant à : **446 860.72 €**

RESERVE AU 31/12/2021	310 497.53 €
BUDGET 2021 NON DEPENSE	+ 176 043.16 €
BUGDET REAFFECTE	- 39 679.97 € (33007.97+6672.00)

	446 860.72 €

DECISION :

AFFECTATION EN **RESERVE POUR INVESTISSEMENT 446 860.72 €**

Vote : Pour : 12 (CGT)

Abstention : 0

5. Assemblée Générale de la CMCAS le 23.06.2022 à PLEAUX :

Les Assemblées Générales des SLVie sont en cours de réalisation.

6 – Questions diverses :

- Un grand débat sur le devenir de la CMCAS à Cité CAZEAU suite à sa prochaine fermeture !
- Suite au report du Stage « découverte des Activités Sociales » la prochaine date est prévu les [mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2022 à PLEAUX.](#)
- Le portail des Bordes est prêt, il n’y a plus qu’à convenir d’une date pour sa pose.
- A l’unanimité des membres présents, il va être mandaté un expert pour l’analyse De la charpente du gymnase de MULATET.
- Une proposition de nommée la Villa de MULATET, salle AMBROISE CROIZAT :

Le saviez-vous ?

La France a eu un jour un ministre du travail qui savait ce que travailler veut dire.
Dès l'âge de 13 ans, il avait travaillé en usine.



Il s'appelait Ambroise Croizat.
Nous lui devons :

- la Sécurité Sociale
- la retraite par répartition
- les comités d'entreprise
- les conventions collectives
- la réglementation sur les heures supplémentaires
- la médecine du travail

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. »
Ambroise CROIZAT
(1901-1952)

Un peu d'histoire

Ambroise Croizat est ministre du Travail du Gouvernement provisoire de la République française, présidé par le général de Gaulle, du 21 novembre 1945 au 26 janvier 1946, puis ministre du Travail et de la Sécurité sociale du 26 janvier au 16 décembre 1946 (gouvernements Gouin et Bidault) et du 22 janvier au 4 mai 1947 (gouvernement Paul Ramadier, fin de la participation communiste au gouvernement). Dans son premier discours en tant que ministre à l'Assemblée, le 3 décembre 1945, il affirme la priorité que doivent constituer la Sécurité sociale et la retraite des vieux travailleurs : « *Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie.* »

C'est à ce poste qu'il dirige la refonte et l'amélioration du système de protection sociale (assurance maladie, système de retraites, allocations familiales), instituant la Sécurité sociale en application du programme du Conseil national de la Résistance. Il met notamment en application des réformes conçues par Alexandre Parodi et Pierre Laroque, considérés avec lui comme étant les trois « pères » de la Sécurité sociale. Il parvient aussi à contourner l'interdiction de valorisation salariale en doublant les allocations familiales, puis en augmentant de 50 % la rémunération des heures supplémentaires et en supprimant l'abattement de 10 % sur les salaires féminins.

Il contribue également à l'amélioration du droit du travail français, avec les comités d'entreprise, l'organisation et la généralisation de la médecine du travail, la réglementation des heures supplémentaires, le statut des mineurs.

Source : Wikipédia